



KPMG S.A.
Registered office
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Tel: +33 (0)1 55 68 86 66
Fax: +33 (0)1 55 68 86 60
Website: www.kpmg.fr

Groupe BPCE

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'Allocation Développement Economique Local au 30 juin 2022, relatif aux émissions obligataires sociales de la classe d'actif « Développement Economique Local » émises par le Groupe BPCE depuis 2018.

Pour l'exercice clos au 30 Juin, 2022
Groupe BPCE
50, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

Ce rapport contient 5 pages et 3 page d'annexe

KPMG S.A.,
a French limited liability entity and a member firm
of the KPMG Network of independent member firms
affiliated with KPMG International Limited, a private English company
limited by guarantee.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Head office:
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital: 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Groupe BPCE

Siège Social : 50, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'Allocation Développement Economique Local au 30 juin 2022, relatif aux émissions obligataires sociales de la classe d'actif « Développement Economique Local » émises par le Groupe BPCE depuis 2018.

A Julien Philippon, Directeur Portfolio Management et Ingénierie Financière Groupe BPCE,

En notre qualité de tiers indépendant, et en réponse à votre demande, nous avons réalisé une mission d'assurance modérée sur les informations suivantes ("**les Informations**"), détaillées dans le Rapport d'Allocation Développement Economique Local (le "**Rapport**") du Groupe BPCE (la "**Société**"), disponible sur le site internet de la société¹:

- l'allocation, au 30 juin 2022, des fonds levés par le Groupe BPCE au travers des émissions obligataires sociales de la catégorie d'actif « Développement Economique Local » depuis 2018 ("**l'Émission**") contenue dans le Rapport d'Allocation Développement Economique Local ;
- les actifs financés par l'Emission et identifiés comme éligibles par la Société ("**Actifs Éligibles**") ;

Les Informations ont été préparées dans le cadre du « Sustainable Development Bond Program » développé par le Groupe BPCE (le « **Sustainable Bond Framework** ») et disponible sur le site Internet de la Société² ; ainsi que la Note Méthodologique relative à la catégorie d'actif éligible « Développement Economique Local » (la « **Note Méthodologique Développement Economique Local** »), développée par le Groupe BPCE et disponible sur le site Internet de la Société³.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section "Nature et étendue des travaux ", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait

¹ <https://groupebpce.com/investisseurs/obligations-durables/emissions-sociales/led-developpement-economique-local>

² <https://groupebpce.com/investisseurs/obligations-durables/cadre-general-et-isin-des-emissions>

³ <https://groupebpce.com/investisseurs/obligations-durables/emissions-sociales/led-developpement-economique-local>

que les Informations n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au « Sustainable Bond Framework » ainsi qu'à la Note Méthodologique Développement Economique Local (voir ci-dessous la section "Préparations des Informations").

Préparation des Informations par le Groupe BPCE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations relatives à la durabilité permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au « Sustainable Bond Framework » ainsi qu'à la Note Méthodologique Développement Economique Local disponibles sur le site Internet de la Société.

Responsabilité de l'entité

La direction du Groupe BPCE est responsable de :

- Sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation de l'Information ;
- Sélectionner les Actifs Eligibles au regard des critères d'éligibilité ;
- Préparer l'Information conformément à l'Émission, au « Sustainable Bond Framework » et à la Note Méthodologique Energies Développement Economique Local ;
- Ainsi que concevoir, mettre en œuvre et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Notre responsabilité

Il nous appartient de :

- Planifier et réaliser la mission afin d'obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- Formuler une conclusion d'assurance modérée, sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre et des preuves que nous avons obtenues ; et
- Communiquer notre conclusion à la direction du Groupe BPCE.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Cependant, il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les critères d'éligibilité, et, en particulier, nous ne donnons aucune interprétation des termes finaux ;
- Formuler une conclusion sur l'utilisation effective des fonds alloués aux Actifs éligibles après que ces fonds ont été alloués.

Normes professionnelles appliquées

Nous avons réalisé une mission d'assurance modérée conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information*, émise par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*.

Indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les règles d'éthique et d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants* (code de déontologie des professionnels comptables) émises par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*.

Nous appliquons la norme ISQC⁴ et avons, à ce titre, mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Notre travail a été réalisé par une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de rapports et d'assurance sur le développement durable.

Nature et étendue des travaux

Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel ainsi que de l'évaluation des risques que les Informations comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, les personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

⁴ ISQC1 – Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes.

Nos travaux ont consisté à :

- Obtenir une compréhension des procédures mises en œuvre par la société pour produire les informations en interrogeant la direction ;
- Évaluer la conformité des actifs éligibles aux critères d'éligibilité en effectuant des tests substantifs sur la base d'un échantillon ;
- Vérifier la séparation appropriée des fonds collectés par l'émission et leur allocation exclusive aux actifs éligibles ;
- Vérifier l'allocation automatique effectuée au sein du SI de la Société ;
- Effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations et les enregistrements comptables sous-jacents ;
- Effectuer des tests substantifs, sur la base d'un échantillon et en utilisant d'autres méthodes de sélection, pour vérifier la concordance des Informations avec les pièces justificatives sous-jacentes aux registres comptables.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est sensiblement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si nous avions réalisé une mission d'assurance raisonnable.

Ce rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

Paris-La Défense, 29 novembre, 2022

KPMG S.A.

Fanny Houlliot
Expert ESG
Centre d'excellence ESG

Marie-Christine Jolys
Associée

Informations relatives au portefeuille d'allocation du 30/06/2022 en lien avec les émissions d'obligations sociales en faveur du Développement Économique Local émises par le Groupe BPCE depuis 2018.

Tableau de synthèse des obligations sociales en faveur du Développement Economique Local émises depuis 2018 :

EMISSIONS SOCIALES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

| | | | | | |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| EMETTEUR | BPCE SA | BPCE SA | BPCE SA | BPCE SA | BPCE SA |
| ISIN | FR0013367406 | FR0013375623 | JP525021EK19 | JP525021ALC9 | US05583JAK88 |
| DEVISE | EUR | JPY | JPY | JPY | USD |
| MONTANT EMIS (millions) | 1 250 | 3 000 | 50 000 | 32 000 | 1 000 |
| CONTRE-VALEUR € (millions) | 1 250 | 23 | 404 | 254 | 868 |
| DATE D'EMISSION | 26/09/2018 | 23/10/2018 | 25/01/2019 | 03/12/2020 | 19/10/2021 |
| DATE DE MATURITE | 26/09/2023 | 30/10/2028 | 25/01/2024 | 03/12/2025 | 19/10/2026 |

Total Euros (millions)

2 798

Total Devise d'origine (millions)

86 000

Allocation des montants levés :

Conformément à l'engagement relatif à l'utilisation des montants levés par les émissions, la liquidité reçue a été prêtée aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne du réseau BPCE.

Les banques régionales ont alloué les fonds reçus au refinancement de crédits accordés depuis moins de trois ans – de la date des émissions respectives - à des clients dont l'activité contribue au Développement Économique Local notamment dans les domaines de la création et du maintien de l'emploi. La note méthodologique LED est disponible sur le site Web BPCE : [Méthodologie Groupe BPCE - LED](#)

Pour l'émission LED-Covid 19 (code Isin JP525021ALC9), les fonds sont alloués au refinancement de "Prêts Garantis de l'Etat - PGE" accordés à partir du 25 mars 2020 à des clients éligibles aux LED (Cf. la note Méthodologie Groupe BPCE – LED COVID 19 - 2020" disponible sur le site BPCE : [Emissions Sociales Groupe BPCE](#)).

Les final Terms sont consultables dans une section dédiée du site Internet : ["Cadre général et ISIN des émissions"](#)

| <i>ALLOCATION DES FONDS</i> | <i>EMISSIONS SOCIALES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL DEPUIS 2018</i> |
|-----------------------------|--|
| Total émissions en euros | 2 798 295 340 |
| Pourcentage d'affectation | 100% |
| Total actifs affectés | 2 834 222 224 |

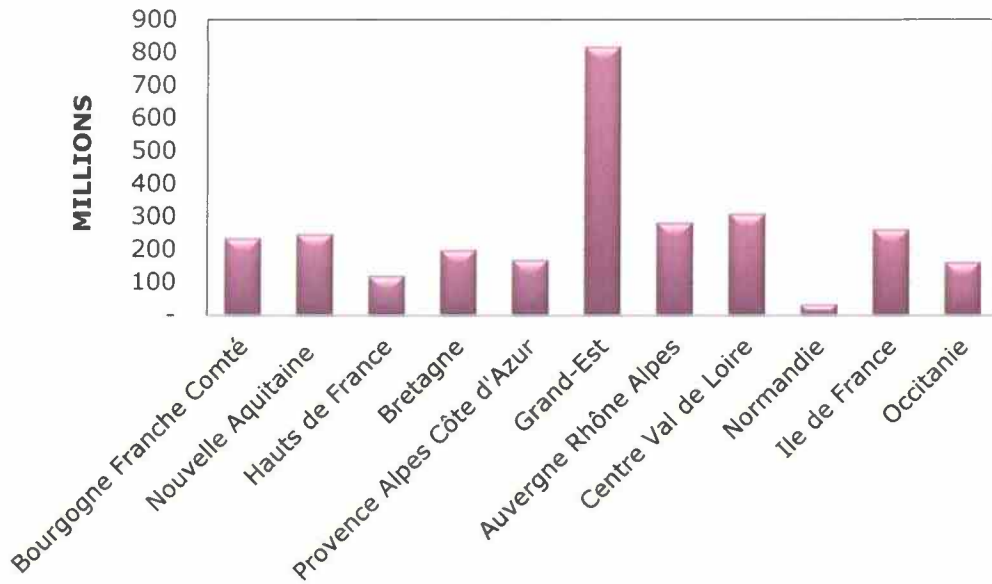
Répartition des actifs affectés par segment clientèle :

| <i>TYPE DE CLIENTELE</i> | <i>ACTIFS AFFECTES (millions €)</i> | <i>NOMBRE DE CREDITS</i> |
|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| PME | 2 800 | 44 935 |
| Organisations à but non lucratif | 34 | 583 |

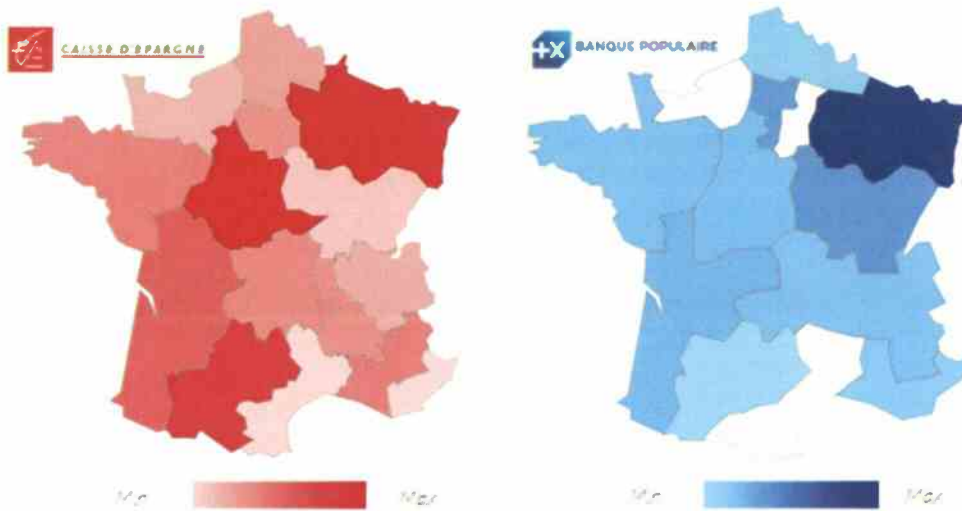
Répartition des actifs affectés par type de crédits :

| <i>TYPE DE CREDITS</i> | <i>ACTIFS AFFECTES (millions €)</i> | <i>NOMBRE DE CREDITS</i> |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Prêts pour le Développement Economique Local | 2 573 | 42 294 |
| Prêts Garantis par l'Etat (Covid 19) | 261 | 3 224 |

Répartition géographique des actifs affectés par région :



Vision Réseau



Paris, 15 octobre 2022



Julien Philippon
 Directeur, Portfolio Management & Ingénierie Financière